

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE SOUS GOUZON

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Absent : 1

L'an deux mil six, le huit décembre

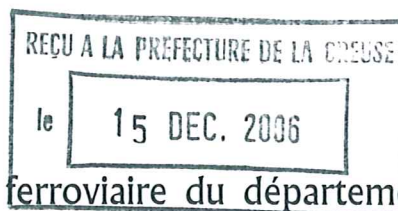
Le Conseil Municipal de la Commune de LA CELLE SOUS GOUZON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBERT Raymond, Maire.

Date de convocation : Premier décembre

Présents : Mrs MAUBERT ; GUY ; BRUNET ; BOZEK ; JACQUET ; REBEIX ; BEAUFORT ; CHAMPEVAL ; Mme DURAND

Absent : Mr LAVIGNE

Secrétaire : Mr BEAUFORT



OBJET : Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion soumise à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse lors de son Assemblée Générale du 21 octobre 2006 et qui a été adoptée à l'unanimité des élus présents.

Ils affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitier – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent donc :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances-Evaux-Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Le Conseil Municipal de La Celle Sous Gouzou, après en avoir délibéré, approuve et soutien cette motion.



Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,

Le Maire

R. MAUBERT

